



DECISION DU MAIRE

19/25- Marché public de nettoyage et entretien des locaux de la commune de Besse sur Issole.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, 4° alinéa ;

VU la délibération N° 02-24 en date du 25/01/2024, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire ;

CONSIDERANT qu'un marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé concernant les prestations suivantes :

- LOT1 - Nettoyage et entretien des locaux de l'école élémentaire Victor Quintius Thouron
- LOT2 - Dépoussiérage des poutres et nettoyage des luminaires de :
 - L'école élémentaire Victor Quintius Thouron et son restaurant scolaire
 - L'école maternelle Gaspard de Besse et son restaurant scolaire
 - La salle polyvalente
- LOT3 - Nettoyage des vitres de :
 - L'école élémentaire Victor Quintius Thouron et son restaurant scolaire
 - L'école maternelle Gaspard de Besse et son restaurant scolaire
 - La salle polyvalente avec bibliothèque à l'étage

LE MAIRE DECIDE

- D'ATTRIBUER le marché à DLTS, qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant annuel de :
 - 28 168.20 € H.T (vingt-huit mille cent soixante-huit euros et vingt centimes) pour le lot 1,
 - 2 380.00 € H.T (deux mille trois cent quatre-vingt euros) pour le lot 2,
 - 8 820.00 € H.T (huit mille huit cent vingt euros) pour le lot 3.

Les crédits seront inscrits au budget de la commune.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors de la prochaine séance.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché dans le délai imparti au siège de la collectivité et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon 5 Rue Jean

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 083-218300184-20251215-JG1925-AU

Racine, 83000 Toulon ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

A BESSE SUR ISSOLE, LE 15/12/2025

LE MAIRE
ERIC COLLIN

